

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 40
Pouvoirs : 5
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/11/2020

Le 26 novembre 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Catherine VIGNON), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN).

Secrétaire de séance : Cécile BAUDOUX

OBJET : ECONOMIE – Acquisition des locaux COMABI à Trévoux

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président chargé de l'économie, informe le Conseil que la Ville de Trévoux a été sollicitée à l'automne 2019 par la société COMABI TUBESCA située sur le parc d'activités de Trévoux concernant la vente de l'un de ses bâtiments, situé à proximité du château de Fétan.

Cette société est en effet propriétaire d'un tènement situé au 69, allée des Filiéristes et cadastrée AB 170 (1 554 m²) et AB 253 (5 360 m²). Ces parcelles sont classées dans le PLU de la commune, en zone U, secteur château Fétan, secteur de densité 4, avec une partie basse en zone bleue du PPRI de la commune.

Ces parcelles comprennent deux bâtiments : un bâtiment A d'une surface d'environ 340 m² sur un seul niveau qui servait de salles de formation et un bâtiment B d'une surface d'environ 300 m² sur deux niveaux (ancienne habitation) dont il ne subsiste que les murs et le toit. Le reste de la propriété est constitué d'un parking et d'espaces verts.

M. Yves DUMOULIN indique qu'un accord sur le prix est intervenu entre la Ville de Trévoux et COMABI à 380 000 €. La commune avait alors un projet d'implantation du centre de loisirs « Le Tournesol » suite au sinistre sur le bâtiment annexe de ce centre de loisirs. La Ville de Trévoux a alors pris une délibération pour l'acquisition de ce bien le 18 décembre 2019 (N°2019-18-12 URBA-SF N°93) et a signé un compromis de vente avec la société COMABI le 5 février 2020 avec une réitération au 31 janvier 2021.

L'avis des domaines, rendu à la Ville de Trévoux le 22 octobre 2019 avec une validité de deux ans, est conforme à cette proposition financière.

Entre temps, la Ville de Trévoux a trouvé une solution plus appropriée pour reloger le centre de loisirs le Tournesol à proximité du centre-ville. Elle a alors sollicité la Communauté de communes pour savoir si elle pouvait être intéressée par l'acquisition de ce bâtiment situé à proximité du Parc d'activités de Trévoux.

Après échanges avec le Bureau, celui-ci a donné un avis favorable pour l'acquisition de ce bien afin de pouvoir développer un projet économique en lien avec le parc d'activités, et éventuellement y permettre la relocalisation d'activités actuellement dans les locaux de la MEF pour dégager les espaces suffisants à l'aménagement d'une salle du conseil plus grande que l'actuelle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 43 voix Pour et 2 oppositions (Patrick CHARRONDIERE et Amina LEGHNIDER) :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition de la propriété de COMABI et notamment les parcelles cadastrées AB 170 (1554 m²) et AB 253 (5360 m²) au prix de 380 000 € ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette acquisition ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits en recettes au Budget Principal 2021.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 2 DEC. 2020 A Trévoux, le 26/11/2020
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201126-2020C139-EC
Affichage le : - 2 DEC. 2020

**Le Président,
Marc PECHOUX**

